



**HAL**  
open science

## Le Salut par les Juifs en procès (1917-2013)

Jean-Baptiste Amadiou

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Amadiou. Le Salut par les Juifs en procès (1917-2013). Jean-Baptiste Amadiou; Pierre Glaudes. Léon Bloy cent ans après (1917-2017), Classiques Garnier, pp.429-452, 2023, Rencontres, 978-2-406-15130-2. halshs-04383162

**HAL Id: halshs-04383162**

**<https://shs.hal.science/halshs-04383162v1>**

Submitted on 9 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE SALUT PAR LES JUIFS EN PROCÈS (1917-2013)

Deux procès ont poursuivi *Le Salut par les Juifs* à près d'un siècle de distance et en des contextes judiciaires bien distincts. Le premier, instruit entre 1917 et 1922 au Saint-Office, Congrégation romaine chargée de veiller à la doctrine de la foi et de signaler les erreurs, n'a pas abouti ni à une condamnation de l'ouvrage, ni à celle d'autres livres (le tribunal ecclésiastique a examiné en effet toute l'œuvre publiée de Bloy ainsi qu'une pléiade d'écrivains regroupés sous la bannière du « Renouveau catholique »). Ce ne fut donc pas le procès du seul *Salut par les Juifs*, mais de nombreux titres d'auteurs variés. Le second s'est tenu en 2013 devant le tribunal de grande instance de Bobigny à la suite d'une action de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) contre la réédition du livre par Alain Soral dans sa maison d'édition « Kontre Kulture », à l'intérieur d'une collection intitulée « Les InfréKentables » où l'œuvre côtoie des textes antisémites comme *La France juive* de Drumont<sup>1</sup>. Ce procès s'est soldé par une ordonnance de référé confirmée en appel qui impose de retirer du livre quinze passages litigieux pour deux délits : injure envers un groupe de personnes à raison de leur appartenance à une religion déterminée, provocation à la haine raciale<sup>2</sup>.

Le débat de fond au sein de l'examen censorial s'apparente en bien des aspects à un exercice de critique littéraire, d'interprétation du texte. Il s'en distingue cependant par ses conséquences lorsqu'il aboutit à une sentence de condamnation, comme c'est le cas dans le procès de Bobigny. L'œuvre n'est plus seulement sujette à débats, elle est interdite au moins partiellement. Si dans le cas du procès pour antisémitisme, l'ordonnance ne vise pas toutes les rééditions du *Salut par les Juifs* mais seulement celle par Kontre Kulture, le livre de Bloy est entaché d'une flétrissure qui constitue un tournant dans l'histoire de la réception de l'œuvre. Les questions posées par les deux procès ont fait l'objet d'abondantes études par la critique bloyenne. On s'est interrogé sur les écarts de *Salut par les Juifs* avec l'enseignement magistériel de l'Église, et l'éventail des réponses s'étale entre, d'un côté, un Bloy créateur d'images et de conceptions religieuses émancipées de tout souci orthodoxe, et, d'un autre, un ardent défenseur d'une foi traditionnelle. En ce qui concerne le regard exact que l'essai porte sur le peuple juif, un même grand écart concerne la réception, depuis l'image du chrétien qui, selon Kafka « défend les Juifs comme on défend des parents pauvres »<sup>3</sup> jusqu'à la conception d'un Bloy antisémite, comme semblent le corroborer la réédition dans la même collection que *La France juive* ainsi que l'ordonnance du juge de Bobigny qui valide pareille interprétation.

---

<sup>1</sup> Léon Bloy, *Le Salut par les Juifs*, s.l. [Saint-Denis], Kontre Kulture, « Les InfréKentables », 2013. Cette édition reprend celle de 1906, d'après l'original puisque n'y apparaissent pas certaines coquilles introduites dans l'édition de référence de Jacques Petit (par exemple la substitution de « flagellation » à « flabellation »), souvent reprises par la suite. Elle comporte pour tout appareil critique une quatrième de couverture signée par Anne Lucken et quelques notes explicatives qui se distinguent de l'annotation de l'auteur par la mention « [NDE] ».

<sup>2</sup> Sur le procès du Renouveau catholique par le Saint-Office, voir mon étude « L'instruction de 1927 sur la littérature mystico-sensuelle », *Pie XI et la France*, études réunies par Jacques Prévotat, Rome, Collection de l'École française de Rome (n° 438), 2010, p. 315-345 ; sur la place que Bloy occupe dans cette procédure, voir : « Léon Bloy devant le Saint-Office », *Les Écrivains catholiques marginaux*, actes du colloque organisé par le Centre de Recherches Hannah Arendt les 29 et 30 avril 2009, Paris, Éditions Cujas, 2010, p. 7-41 ; et « Interprétation judiciaire vs interprétation littéraire. Le paraclétisme de Léon Bloy vu par les censeurs romains et par la critique littéraire », *Revue Droit et littérature*, L.G.D.J Lextenso éditions, n° 3, 2019, p. 147-167. Sur le procès de 2013, voir « *Le Salut par les Juifs* condamné pour injure et provocation à la haine raciale », *LB* 10.

<sup>3</sup> Gustav Janouch, *Conversations avec Kafka*, trad. Bernard Lortholary, Maurice Nadeau, 1998. Référence donnée par Michaël de Saint-Cheron, « Introduction / Pour revenir au *Salut par les Juifs* », dans Léon Bloy, *Le Salut par les Juifs*, Paris, Éditions Salvator, 2016, p. 25.

Ces questions illustrent ce que Pierre Glaudes nomme le « trouble herméneutique » auquel le lecteur de Bloy se trouve souvent confronté : « Par son usage du paradoxe – ce “blasphème *par amour*” (III, 226), – le discours bloyen inclut dans son agencement logique des perspectives conflictuelles qui faussent les repères<sup>4</sup>. » Que lisons-nous de Bloy, que sélectionnons-nous, comment l’interprétons-nous, comment surmontons-nous les paradoxes voire les contradictions ? Mais surtout, face à un texte paradoxal, toutes les interprétations de Bloy se valent-elles ? Le texte bloyen est-il suffisamment équivoque pour justifier les compréhensions les plus incohérentes ? En ce qu’elle porte un enjeu pénal et qu’elle touche à des valeurs essentielles de la *doxa*, l’interprétation du tribunal est un miroir grossissant des problèmes herméneutiques. Après une brève présentation des deux procès, la présente étude s’interroge sur les choix interprétatifs auquel tout lecteur est exposé.

### ***Le Salut par les Juifs devant le Saint-Office (1917-1922)***

Le procès romain concerne l’ensemble du « Renouveau catholique », appellation qui regroupe divers écrivains confessionnels : si Léon Bloy retient le plus l’attention, sont aussi examinés avec plus ou moins d’application Claudel, Mauriac, Péguy, Francis Jammes, Edward Montier, Coventry Patmore, Robert Vallery-Radot, Émile Baumann, Maurice Vaussard, et même des auteurs de générations précédentes en vogue dans la jeunesse catholique du temps : Baudelaire, Barbey, Verlaine, Rimbaud, Huysmans. La procédure a cela de particulier qu’elle a nécessité six *vota* de consultants. Rapport détaillé sur une ou plusieurs œuvres déférées devant le Saint-Office, le *votum* relève les passages répréhensibles et propose un avis sur l’à-propos d’une condamnation. Ce document est destiné aux cardinaux afin d’éclairer leur décision. À titre de comparaison, la plupart des mises à l’Index de la littérature françaises du XIX<sup>e</sup> siècle reposaient sur un seul *votum* pour examiner tel ou tel titre. Lorsqu’une affaire est délicate, l’usage consiste à demander deux rapports. Le seul fait de multiplier les *vota* témoigne de la difficulté qu’a eu le tribunal à trancher l’affaire. C’est dans ces rapports que nous trouvons l’essentiel des informations. Comme ni Bloy ni les autres auteurs du Renouveau catholique n’ont fait l’objet de condamnations romaines, la documentation se limite aux pièces de procédure, pièces que l’on ne connaît qu’en raison de l’ouverture des archives de la Congrégation pour la Doctrine de la foi en 1998. Ces rapports, non destinés à la divulgation et préservés en leur temps par le secret du Saint-Office, ne sauraient être considérés comme des documents officiels de l’Église ; ils ne sont que des opinions privées de consultants romains. Ils nous éclairent cependant sur la nature de l’inquiétude ecclésiastique. Les archives conservent aussi la lettre que Maritain envoya au cardinal Billot en juillet 1918 pour justifier Bloy, lettre qui est versée au dossier et que les consultants citent dans leur *votum*.

Les *vota* s’étalent sur trois périodes, d’abord au printemps 1919, avec les rapports des Pères Charles Maignen et Laurent Janssens, puis à l’automne 1920, avec ceux des Pères Henri Le Floch et Léonard Lehu, enfin au printemps 1921 avec ceux du jésuite Frédéric Rouvier et du dominicain Albert-Marie Janvier. Au fur et à mesure de la procédure, le tribunal s’oriente non pas vers des condamnations nominatives, mais vers une instruction générale centrée sur un dénominateur commun au Renouveau catholique, le mélange de sensualisme et de mysticisme. Le projet d’abord abandonné, est remis à l’ordre du jour à la suite de la mise à l’Index de l’Action française (décembre 1926), au moment de l’examen des *opera omnia* de Léon Daudet ; le Saint-Office décide alors de reprendre le projet d’instruction. Le texte est promulgué le 3 mai 1927 mais ne mentionne aucun nom d’auteurs ni d’œuvres.

---

<sup>4</sup> Pierre Glaudes, « Lire Bloy : le trouble herméneutique » (LB 4), repris dans Pierre Glaudes, *Léon Bloy, la littérature et la Bible*, Paris, Les Belles Lettres, coll. Essais, 2017, p. 20.

Le *votum* le plus éclairant sur *Le Salut par les Juifs* est celui de Charles Maignen. Ce rapport de 111 pages imprimées comprend une partie de qualification. Il relève dans chaque livre de Bloy les propositions répréhensibles du point de vue de la foi ou de la morale et leur appose une note de censure. L'inventaire des propositions s'étale sur 32 pages, dont quatre pour *Le Salut par les Juifs* qui se distingue par la prédominance de notes de première catégorie, c'est-à-dire celles qui « atteignent directement le fond même ou la doctrine des propositions, parce que, réellement et absolument, elles se trouvent, à des degrés divers, en opposition avec la vérité et la révélation<sup>5</sup>. » Les notes sont alors *haeretica*, *haeresi proxima*, *de haeresi suspecta*, *erronea in fide*, *temeraria*, *improbabilis*, *falsa*, etc. Non seulement, les propositions reçoivent de telles notes, mais certaines sont qualifiées par le plus grand degré d'écart avec la vérité catholique : note *heretica*.

Les propositions, relevées selon leur ordre d'apparition dans *Le Salut par les Juifs*, reçoivent des notes en crescendo ; la première proposition hérétique n'apparaît qu'à la page 120 ; celles qui sont notées auparavant sont surtout qualifiées de *téméraire*, *fausse*, *blasphématoire* ou *illuministe*, par exemple une proposition que relèvent aussi plus tard les *vota* de Le Floch et de Janssens :

*Page 100* : Explication de la parabole de l'Enfant prodigue : « Le Père, ... lequel partage la SUBSTANCE entre ses deux fils, est Jéhovah lui-même ; ... le fils aîné demeuré sage et qui "est toujours avec lui" symbolise, à n'en pas douter, son Verbe Jésus, patient et fidèle ; enfin... le fils plus jeune, celui qui a voyagé dans une "région lointaine où il dévora sa substance avec des prostituées" ... signifie très assurément l'Amour Créateur dont le souffle est vagabond et dont la fonction divine paraît être, en vérité, depuis six mille ans de nourrir les cochons chrétiens après avoir pâture les pourceaux de la synagogue<sup>6</sup>...

[Note apposée en marge :] *Temeraria*.

L'illuminisme est noté dans quatre passages, comme dans cette proposition également relevée par Janssens :

*Page 114* : « Israël est donc investi, par privilège, de la représentation et d'on ne sait quelle très occulte protection de ce Paraclet errant dont il fut l'habitable et le recéleur »<sup>7</sup>.

[Note apposée en marge :] *Illuminismus*.

Mais les dernières propositions répréhensibles (elles aussi signalées par Le Floch) sont revêtues de la plus sévère note :

*Page 157* : « En cet abandon de Celui qui est votre force et votre espoir, l'Univers tout fumant d'effroi contempera l'irrévétable Tourment de l'Esprit-Saint persécuté par les membres de Jésus-Christ. « La Passion recommencera, non plus au milieu d'un peuple farouche et détesté, mais au carrefour et à l'ombilic de tous les peuples, et les sages apprendront que Dieu n'a pas fermé ses fontaines, mais que l'Évangile de sang qu'ils croyaient la fin des révélations était, à son tour, comme un ancien Testament chargé d'annoncer le Consolateur de Feu ».

[Note apposée en marge :] *Haeretica*.

*Page 158* : « Ce Proscrit de tous les proscrits sera condamné silencieusement par des magistrats d'une irréprochable douceur.

---

<sup>5</sup> Hector Quilliet, « Censures doctrinales », *Dictionnaire de théologie catholique*, dir. Alfred Vacant et Eugène Mangenot, Paris, Letouzey et Ané, t. II, col. 2105. Cet article du chanoine Quilliet fournit une introduction aux notes de censure, que le lecteur peut approfondir avec le livre de Bruno Neveu, *L'Erreur et son juge, Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Napoli, Bibliopolis, coll. « Serie Studi » (n° XII), 1993.

<sup>6</sup> *Votum* de Maignen, ACDP, SO, Doctrinalia – Voti, 1926-1927, 27-IV-1927, doc. 1, p. 19. On se servira désormais de l'abréviation ACDP pour : *Archivio della Congregazione per la Dottrina della fede* (Palazzo del Santo Ufficio, 00120 Città del Vaticano). Les références de pages dans les censures renvoient à l'édition de 1906 : Léon Bloy, *Le Salut par les Juifs*, éd. nouvelle revue et modifiée par l'auteur, Paris, Librairie Henri Anié, Joseph Victorion et Compagnie, 1906.

<sup>7</sup> *Votum* de Maignen, archive cit., p. 20.

Jésus n'avait obtenu des Juifs que la haine, et quelle haine ! *Les Chrétiens feront largesse au Paraclet de ce qui est au-delà de la haine.*

Il est tellement l'Ennemi, tellement l'identique de ce LUCIFER qui fut nommé *Prince des Ténèbres*, qu'il est à peu près impossible, – fût-ce dans l'extase béatifique, – de les séparer ».

[Note apposée en marge :] *Haeretica.*

Page 159 : « La Mère du Christ a été dite l'Épouse de *cet Inconnu dont l'Église a peur*, et c'est assurément pour cette raison que la Vierge *très prudente* est invoquée sous les noms d'Étoile du matin et de Vaisseau spirituel. *Il faudra néanmoins... que cette Église des Martyrs et des Confesseurs*, à genoux aux pieds de Marie, *renouvelle contre l'Esprit, avec une férocité pacifique, le déchainement de la Synagogue* »<sup>8</sup>.

[Note apposée en marge :] *Haeretica.*

Maignen consacre ensuite une rubrique de son commentaire à « Léon Bloy et le paraclétisme », en réponse au plaidoyer de Maritain, lui-même entièrement retranscrit dans le *votum*. La lettre de Maritain reconnaît la présence de formules en apparence hétérodoxes chez Bloy, comme

son attente d'un règne futur du Saint-Esprit, attente qui peut être fort légitime en elle-même, au sens où l'entendait le B. Grignon de Monfort par exemple, mais qui prenait chez Bloy des apparences hétérodoxes absolument inacceptables, comme lorsqu'il semblait imaginer (sous des formes du reste très vagues et très fumeuses) je ne sais quelle passion et je ne sais quel avènement visible du Saint-Esprit, et je ne sais quel éblouissant achèvement de la Révélation.

Mais Maritain juge que ce serait un malentendu de considérer Bloy comme un penseur ou un doctrinaire, alors qu'il est essentiellement un artiste, un intuitif, en qui l'habitus spéculatif cède à l'habitus poétique :

Léon Bloy était avant tout un artiste, un imagier, un poète, nullement un penseur ni un doctrinaire. Demander à un tel homme l'exactitude d'un philosophe ou d'un théologien, juger ses formules et ses expressions comme des énonciations formelles et des thèses, serait assurément se tromper du tout au tout<sup>9</sup>.

Bloy, continue-t-il, ne vise qu'à glorifier Dieu et à sauver les âmes ; cependant, vierge de toute discipline théologique, son exégèse spontanée s'apparente à celle des anciens gnostiques qui mêlaient « à des intuitions mystiques parfois profondes les vues plus ou moins grandioses et plus ou moins vaines de leur imagination » et ne servaient que « de la plus rudimentaire analogie »<sup>10</sup>. Mais ces audaces interprétatives, qui apparaîtraient comme haïssables « au regard d'un philosophe ou d'un théologien qui les fixe en propositions nettes », ne furent présentées « que comme des pressentiments obscurs, non comme une doctrine défendable en raison »<sup>11</sup>.

La lettre de Maritain bénéficie d'un certain crédit auprès des consultants ; si Lehu prend sa défense face aux reproches de complaisance avancés par Raymond Hubert, Maignen et Le Floch se montrent plus partagés et estiment que son ancienne amitié pour Bloy aveugle le philosophe sur les propos hétérodoxes de l'écrivain. Un débat interprétatif caractérise la procédure du Saint-Office, d'un côté à l'intérieur des *vota* où les consultants prennent position par rapport aux arguments de Maritain, d'un autre côté par des désaccords entre censeurs. La divergence de vue est la plus saillante entre Maignen et Lehu.

Maritain affirmait que Bloy n'était pas un doctrinaire mais un poète, d'ailleurs en conformité avec les déclarations de l'auteur lui-même. D'une certaine manière, cette question

---

<sup>8</sup> *Votum* de Maignen, archive cit., p. 22.

<sup>9</sup> Cité dans ACDF, SO, Doctrinalia – Voti, 1926-1927, 27-IV-1927, doc. 1, p. 40.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

portant sur la nature et l'autorité des affirmations bloyennes fonctionne comme une sorte de question préalable à l'examen de l'hétérodoxie. Selon que l'œuvre exerce ou non un magistère, la portée de l'hétérodoxie s'en trouve modifiée. Or, sur cette question préalable, Maignen et Lehu divergent. Maignen, s'il concède à Maritain que Bloy est un artiste et non pas un doctrinaire, refuse de voir dans le paraclétisme un détail accessoire et sans conséquence, puisque, explique-t-il, cette erreur irrigue entièrement *Le Salut par les Juifs* :

le *Salut par les Juifs* est tout entier rempli et dominé par l'hérésie du Paracletisme. [...] De tous ses ouvrages, le *Salut par les Juifs* est celui que Léon Bloy préférait, dont il était le plus fier. C'est le seul, d'ailleurs, où il y ait une certaine unité de plan et de construction, qui soutienne une thèse [...] <sup>12</sup>.

*Le Salut par les Juifs*, au dire de Maignen, s'apparente à un traité de théologie, construit, intelligible, exposant une doctrine. Lehu, au contraire, nie la cohérence, la construction et même l'intelligibilité de l'essai, réduit à « un langage apocalyptique où toutes les images de l'Ancien Testament accourent se bousculant dans une confusion inintelligible <sup>13</sup>. » Autrement dit, l'essai ne peut pas être lu comme un ouvrage de doctrine.

La disparité dans la manière de concevoir la nature de l'ouvrage entraîne des conséquences opposées quant à la gravité de l'hétérodoxie. Selon Maignen, le paraclétisme est une erreur structurelle du *Salut par les Juifs* et plus généralement de l'œuvre de Bloy. Cette hérésie permet même de surmonter nombre d'incohérences religieuses qui traversent l'œuvre. Sans cette clé de lecture, l'œuvre et la vie de l'écrivain tournent à l'anomalie permanente, à la contradiction entre le Bloy lecteur assidu du Missel et des hagiographies et le pourfendeur de la hiérarchie catholique, entre la piété ardente et le blasphème :

Tout s'explique, au contraire, si l'œuvre de la Rédemption n'est accomplie qu'en espérance ; si le Paraclet doit venir restaurer toutes choses ; si l'Église du Verbe doit être rejetée comme l'a été la Synagogue et si l'Esprit-Saint doit recruter ses apôtres principalement parmi les luxurieux. / Ou bien la vie et l'œuvre de Léon Bloy sont un défi au sens commun ; ou bien elles supposent cette fausse doctrine <sup>14</sup>.

Maignen privilégie le second terme de l'alternative : l'essai développe une doctrine hétérodoxe. À l'opposé, Lehu attaché à exhiber le fatras verbal de Bloy, minimise la portée intellectuelle de son œuvre, et par voie de conséquence son hétérodoxie, qu'il juge fort marginale :

Des erreurs doctrinales il y en a un certain nombre [...]. Mais elles sont disséminées en plusieurs milliers de pages et esquissées plutôt que défendues *ex professo*. J'avoue même que j'ai été surpris de trouver si peu d'erreurs sous la plume d'un homme qui n'est pas un théologien et qui a l'habitude d'écrire tout ce qui lui passe par la tête. On peut donc ne pas en tenir compte <sup>15</sup>.

Lehu ne nie pas la présence d'hétérodoxies. Il les juge insuffisantes pour motiver une intervention solennelle du Saint-Office ; il manque à Bloy une forte charpente rationnelle susceptible d'emporter la conviction de ses lecteurs et de les éloigner ainsi de l'orthodoxie catholique. En effet, la section *Censura librorum* du Saint-Office, à la suite de la Congrégation de l'Index dont elle prend le relais depuis sa suppression en 1917, n'a pas l'habitude de condamner tout livre contenant des hérésies ou des immoralités, mais seulement ceux qui, par leurs hétérodoxies, sont susceptibles d'exercer un ascendant sur les fidèles.

---

<sup>12</sup> *Votum* de Maignen, archive cit., p. 49-50.

<sup>13</sup> *Votum* de Lehu, ACDF, SO, *Voti*, 1922, 1922-VI-14, doc. 3, p. 21-22.

<sup>14</sup> *Votum* de Maignen, archive cit., p. 50.

<sup>15</sup> *Votum* de Lehu, archive cit., p. 23-24.

Face à des œuvres littéraires, l'usage jurisprudentiel des tribunaux censoriaux consiste à prendre en considération le style. C'est en effet la qualité littéraire d'un ouvrage qui rend l'hétérodoxie séduisante et donc dangereuse. À titre de comparaison, la Congrégation de l'Index condamna plusieurs romans de Balzac et de Sand en raison de la combinaison d'immoralités et de qualités littéraires, combinaison qui menace d'entraîner des dommages sur les opinions et les conduites des lecteurs. À l'inverse, *Chatterton* de Vigny échappe à la mise à l'Index en dépit de ses immoralités (par exemple, la justification du suicide), en raison de l'absence d'attraits stylistiques susceptibles d'entraîner l'adhésion du lecteur. Le style de Bloy est-il propice à un rayonnement de son œuvre et donc de rendre sa lecture dangereuse ? Là encore les deux consultants s'opposent. Maignen, favorable à la mise à l'Index de l'œuvre qu'il juge dangereuse, reconnaît à Bloy un réel talent, capable d'émouvoir son lecteur :

L'influence de Léon Bloy s'explique par son talent littéraire qui est incontestable. [...] Léon Bloy a de remarquables qualités de style et il a réalisé ce tour de force de parler constamment de lui-même et des moindres détails de sa vie pendant plus de vingt ans, non seulement sans fatiguer le lecteur, mais en éveillant sa sympathie. / Cela tient, sans doute, à l'accent de sincérité d'une âme qui se livre tout entière, étalant ses défauts et même son orgueil avec une naïveté qui me paraît nullement feinte. / Quiconque a lu ses œuvres, ne peut douter un instant de sa bonne foi. Ses plus graves erreurs, ses plus injustes violences, sont évidemment inspirées par une conviction profonde. Le tableau de ses souffrances, de sa vie malheureuse et de la misère toujours assise à son foyer, achève de disposer en sa faveur<sup>16</sup>.

Lehu dresse un constat inverse, bien qu'il évoque lui aussi les grandes lignes du journal de Bloy. La narration des malheurs et des violences, loin d'attendrir le lecteur, ne provoque que l'ennui. Son analyse des écrits de Bloy prend même des accents satiriques :

La principale raison pour laquelle ces livres sont inoffensifs, c'est que au bout de quelques pages, on a la certitude de se trouver devant un anormal. [...] Léon Bloy [...] est manifestement un déséquilibré et un être absolument antipathique. [...] Il se réjouit de toutes les catastrophes. [...] Il peut ridiculiser son épicier et son boulanger qui réclament ce qui leur est dû, mais la sympathie du public va plutôt aux fournisseurs qui ont le malheur de rencontrer de tels clients. [...] Il est miséreux, mais on voit clairement que c'est par sa faute. [...] Il se plaint de ses amis qui l'abandonnent, mais c'est lui qui se rend insupportable. Il est surpris que les habitants de Lagny soient irrités contre lui ; mais il les a livrés collectivement et individuellement à la dérision universelle dans *Quatre ans de captivité à Cochons-sur-Marne*. Enfin, dernière caractéristique qui le rend odieux, c'est un *tapeur* endurci. Il ne peut rencontrer quelqu'un sans tendre la main, il écrit des montagnes de lettres pour demander l'aumône à ses amis et à ses ennemis. La plupart du temps, il ne recevait aucune réponse, mais ceux qui n'avaient pas su se défendre étaient souvent mal récompensés<sup>17</sup>.

Selon l'usage, l'évaluation relative à la présence ou non d'une séduction littéraire précède le constat de danger. Maignen estime que l'œuvre de Bloy pourra « même après la mort de celui-ci, exercer une influence considérable sur la génération nouvelle<sup>18</sup>. » Il conseille donc aux cardinaux du Saint-Office de condamner une production littéraire aussi périlleuse. En revanche, Lehu qui, déjà, minimisait la portée hétérodoxe de l'œuvre, lui dénie toute capacité d'influence sérieuse et durable, du fait de son écriture lassante :

Pour tous ces motifs, je crois que nul n'a jamais pris Léon Bloy au sérieux et que ses livres ne feront pas un grand mal. Il n'a fait tort ni à la religion, ni à la propriété, ni au clergé, ni aux bourgeois. Jésuites et Dominicains continueront à prêcher et à confesser, comme les épiciers et les boulangers continueront à porter la note à leurs clients en retard<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> *Votum* de Maignen, archive cit., p. 37-38.

<sup>17</sup> *Votum* de Lehu, archive cit., p. 26.

<sup>18</sup> *Votum* de Maignen, archive cit., p. 38.

<sup>19</sup> *Votum* de Lehu, archive cit., p. 26.

Sa conclusion préconise donc un abandon des poursuites de la part du Saint-Office. C'est paradoxalement le censeur qui accorde le moins de considération à la pensée et au style de Bloy, qui propose de ne pas mettre l'œuvre à l'Index. Au sein d'un tribunal où les membres partagent pourtant les mêmes croyances, les interprétations de Bloy s'opposent en tous points, dans l'analyse tant littéraire que théologique, et aboutissent à des conclusions judiciaires inverses. Un tel écart explique sans doute en grande partie le choix des cardinaux de ne pas procéder à une condamnation nominative mais de s'orienter vers un texte général sans mentionner de livres et d'auteurs.

Observons que cette procédure se déroule à une période creuse dans la réception de Bloy, après la mort de l'écrivain et avant la reprise d'une actualité à partir de 1924 marquée par divers événements et publications qui relancent l'intérêt pour Bloy, notamment le monument de Bourg-la-Reine, la création des *Cahiers Léon Bloy*, la publication du *Symbolisme de l'apparition*, la réédition de *La Femme pauvre* illustrée par Bisson et préfacée par Maritain, etc. Il pouvait donc sembler aux consultants romains que le rayonnement de l'écrivain s'essouffait avec la disparition de ce dernier, et que son audience se réduisait à un petit cénacle de fidèles. Un sondage est éclairant pour prendre la mesure de l'influence bloyenne sur la jeunesse catholique lettrée. Il s'agit d'une enquête lancée dans *Les Cahiers de jeunesse catholique* du 5 mai 1925 ; la rédaction interroge ses lecteurs sur ceux des écrivains des 25 dernières années qu'ils considèrent comme leurs maîtres. Bloy n'y recueille que 8 voix, loin derrière Maurras (174 voix), Bourget (123), Barrès (91) et même Henry Bordeaux (13) et Psichari (12)<sup>20</sup>.

La procédure n'aboutit pas à une mise à l'Index de Bloy ; la proposition de Maignen de publier un décret du Saint-Office mentionnant ses dix erreurs sur l'Esprit-Saint n'est pas retenue par les cardinaux. Le procès s'oriente vers le dénominateur commun à l'ensemble du « Renouveau catholique », à savoir le mélange de mysticisme et d'érotisme. L'instruction de mai 1927, qui dénonce cette tendance, ne cite personne.

### ***Le Salut par les Juifs* devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny (2013)**

L'ordonnance de référé du 13 novembre 2013, prononcée par le Tribunal de grande instance de Bobigny, repose, quant au fond, sur la qualification de quinze passages extraits de la réédition du *Salut par les Juifs*, douze pour délit d'injure, trois pour délit d'incitation à la haine raciale. Pour le lecteur non familiarisé avec l'œuvre de Bloy, et qui n'aurait pas lu l'essai en entier, la découverte de ces extraits hors contexte et les uns à la suite des autres, donne l'image d'un pamphlet antisémite, digne de *La France juive*, et précurseurs des textes de Céline ou de Rebatet. Excepté un contresens manifeste, les extraits isolés paraissent en première lecture valider l'interprétation du juge. Mais leur examen approfondi soulève de sérieuses objections, soit en raison de contre-sens, soit par des interprétations univoques et malveillantes d'extraits ambigus, où le bénéfice du doute n'a pas profité au texte de Bloy.

Le contresens le plus manifeste concerne la célèbre image de l'histoire d'Israël figurée comme un barrage élevant le niveau de l'humanité. Si le passage est souvent cité pour résumer l'essai et témoigner de sa célébration du peuple juif, le juge, faute d'une lecture attentive, y voit au contraire une incitation à la haine raciale :

Que dans ce passage, l'auteur écrit : « *L'Histoire des Juifs barre l'histoire du genre humain comme une digue barre un fleuve, pour en élever le niveau. Ils sont immobiles à jamais et tout ce qu'on peut faire c'est de les franchir en bondissant avec plus ou moins de fracas, sans aucun espoir de les démolir* ».

---

<sup>20</sup> Cité par Jacques Prévotat, *Les Catholiques et l'Action française. Histoire d'une condamnation 1899-1939*, Paris Fayard, coll. Pour une histoire du XX<sup>e</sup> siècle, 2001, p. 236.



Que l'auteur considère « l'Histoire des Juifs » comme une digue empêchant l'élévation du genre humain ; qu'il préconise donc de les franchir « avec plus ou moins de fracas, sans espoir de les démolir » ; que ces allégations peuvent faire naître chez le lecteur des réactions de rejet et de haine à l'égard de personnes qu'il convient de ne pas fréquenter ou constituer un appel direct à des actes haineux ; que ces propos caractérisent l'intention délictueuse de l'auteur ; que dans ces conditions, la provocation à la haine raciale à l'égard des Juifs est caractérisée<sup>21</sup>[.]

L'inversion de l'image bloyenne en « digue empêchant l'élévation du genre humain » alors que Bloy écrit le contraire, relève du contresens dans son acception la plus stricte, qu'on pourrait nommer ici *contresens linguistique*, puisque d'autres formes d'incompréhension caractérisent la lecture judiciaire, qui seraient plutôt des *contresens littéraires* si l'on permet cette expression.

Ces contresens littéraires consistent à faire dire à Bloy le contraire de ce qu'il signifie, en ce qu'ils amputent les passages cités de leur environnement textuel et rhétorique, mais aussi en ce qu'ils les séparent de l'essai dans son ensemble et plus généralement de l'écriture bloyenne. Bloy affirme pourtant sans ambages vouloir combattre ce qu'il nomme « les élucubrations antijuives de M. Drumont » (IX, 21), et au-delà traiter de « cette incomparable question d'Israël » non pas selon le point de vue politico-économique de son adversaire mais selon une perspective théologique. Le chapitre de conclusion présente en effet Israël comme une figure à la fois de la Troisième Personne de la Trinité, de l'Étranger et du damné ; le peuple juif y est dépeint comme le confident de Dieu aux chrétiens pour leur annoncer la désolation prochaine de l'Église et la venue du Consolateur. C'est en fonction de ce regard eschatologique et par rapport à la thèse d'ensemble que les passages incriminés prennent leur sens réel. L'effet le plus élémentaire de l'amputation contextuelle retire à chaque extrait sa fonction dans une démonstration d'ensemble.

Comme une autre étude détaille les types de malentendus commis par l'interprétation du tribunal<sup>22</sup>, je me contenterai ici d'illustrer le délit d'injure attribué à Bloy à travers le grief le plus répandu, celui de reprendre les stéréotypes judéophobes. Un exemple servira à comprendre ces contresens, celui de la description des trois Juifs du marché d'Hambourg, puisqu'elle occupe un quart des accusations pour injures et représente bien le manière d'interpréter par le tribunal. Le deuxième extrait poursuivi pour délit d'injure concerne cette description :

Que dans ce passage, l'auteur écrit : « *Me trouvant à Hambourg, l'an passé, j'eus à l'instar des voyageurs les plus ordinaires, la curiosité de voir le Marché des Juifs. / La surprenante abjection de cet emporium de détritibus emphytéotiques est difficilement exprimable. Il me sembla que tout ce qui peut dégoûter de vivre était l'objet du trafic de ces mercantis impurs dont les hurlements obséquieux m'accrochaient, me cramponnaient, se collaient à moi physiquement, m'infligeant comme le malaise fantastique d'une espèce de flabellation gélatineuse. / Et toutes ces faces de lucre et de servitude avaient la même estampille redoutable qui veut dire si clairement le Mépris, le Rassasiement divin, l'irrévocable Séparation d'avec les autres mortels, et qui les fait si profondément identiques en n'importe quel district du globe* ».

Qu'en désignant les personnes Juives de « mercantis impurs » et de « faces de lucre et de servitude [qui] avait la même estampille redoutable qui veut dire si clairement le Mépris », l'auteur tient des propos offensants, méprisants à leur égard et commet une injure envers un groupe de personnes à raison de leur appartenance à une religion déterminée<sup>23</sup>[.]

---

<sup>21</sup> Tribunal de grande instance de Bobigny, chambre 1 / section 5, dossier n° 13/01130, ordonnance de référé du 13 novembre 2013, p. 12.

<sup>22</sup> Pour une analyse plus fouillée, je me permets de renvoyer le lecteur à mon article « *Le Salut par les Juifs* condamné pour injure et provocation à la haine raciale », LB 10, dont l'annexe reproduit les passages incriminés et les qualifications par le juge.

<sup>23</sup> TGI de Bobigny, ordonnance de référé cit., p. 9.

Trait caractéristique de cette lecture incriminante, l'éviction des deux autres compléments « le Rassasiement divin, l'irrévocable Séparation d'avec les autres mortels » pour ne garder que le premier (« le Mépris ») retire au texte au moins sa complexité sinon l'un de ses paradoxes essentiels : la misère d'Israël est le signe de son élection divine. Ce qui est valable au niveau d'une expression l'est aussi à l'échelle des paragraphes. Les troisième et quatrième passages incriminés portent encore sur les Juifs d'Hambourg. Le quatrième se concentre sur un passage aux stéréotypes hyperboliques :

Que dans ce passage, l'auteur écrit : « *Je me souviendrai longtemps, néanmoins, de ces trois incomparables crapules que je vois encore dans leurs souquenilles putréfiées, penchées fronts contre fronts sur l'orifice d'un sac fétide qui eût épouvanté les étoiles, où s'amoncelaient, pour l'exportation du typhus, les innommables objets de quelque négoce archi-sémitique* ».

Que l'auteur emploie le terme « crapules » pour décrire trois personnes juives désignées antérieurement comme étant les archétypes « du vieil Hébreu sordide et crochu, dénichant l'or dans les immondices [...] » (paragraphe 3 page 25) ; qu'il utilise des adjectifs dévalorisants et désobligeants pour décrire le contexte dans lequel les trois personnages évoluent, laissant au lecteur un sentiment de dégoût pouvant être associé à ces trois personnes ; que ces qualifications désobligeantes envers les personnes juives constituent une injure envers un groupe de personnes à raison de leur appartenance à une religion déterminée<sup>24</sup>[.]

Or l'environnement textuel est plus compliqué, puisque l'extrait est immédiatement précédé et suivi de célébrations des trois vieillards :

- en amont : « Abraham, Isaac, Jacob, descendus jusqu'à ces Limbes néfastes !... Car mon imagination, démâté par l'épouvante, leur discernait instinctivement les Appellations divines » ;

- en aval : « Je leur dois cet hommage d'un souvenir presque affectueux, pour avoir évoqué dans mon esprit les images les plus grandioses qui puissent entrer dans l'habitacle sans magnificence d'un esprit mortel. »

La comparaison des vieillards aux trois patriarches et aux trois personnes de la Trinité est passée sous silence. Une telle amputation escamote le lien paradoxal entre la vermine et la grandeur, tout comme l'isolement de « Mépris » de sa juxtaposition « Rassasiement divin ».

L'image de l'abjection grandiose n'imprègne pas seulement *Le Salut par les Juifs* mais encore une grande part de l'œuvre de Bloy où elle vaut autant comme procédé esthétique (antithèse saisissante) que pour sa valeur épistémique (en ce monde en chute où tout est à l'envers, la grandeur invisible se travestit en ignominie) et théologique : dans *La Femme pauvre*, il est dit que « le chef-d'œuvre suprême de Celui qu'on nomme le Tout-Puissant a été de se faire crucifier comme un voleur dans l'Ignominie absolue » (VII, 171). Même si cette image dépayse le lecteur moyen non familiarisé avec Bloy, elle est quand même explicitée dans *Le Salut par les Juifs*, et amputer systématiquement les éléments de célébration pour ne retenir que les expressions relevant l'ignominie relève de la mauvaise foi. Un tel contresens n'est cependant pas nouveau et Léon Bloy dut déjà s'en expliquer : « L'abjection même de cette Race est un Signe divin, le signe très manifeste de la permanence de l'Esprit-Saint sur ces hommes si méprisés qui doivent apparaître dans la Gloire du Consolateur, à la fin des fins » (J, II, 114). Bloy mène une attaque à fronts renversés contre Drumont : les stéréotypes ignobles, loin de signifier la condamnation d'Israël, sont la preuve de son élection divine.

Au-delà de cette image paradoxale qui parcourt l'œuvre, la démonstration d'ensemble ou, si l'on veut, la « thèse » défendue dans cet essai poétique avance en usant de la concession rhétorique, toujours dans la logique du combat à fronts renversés. Bloy tenta de se justifier à ce sujet par la volonté d'« épuiser l'objection », notamment auprès du grand rabbin Zadoc Kahn :

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 10.

Vainement, j'essaie de lui faire sentir l'importance de ma conclusion. Plus vainement encore, j'explique la violence de certaines pages par le dessein *d'épuiser l'objection*, méthode fameuse, recommandée par saint Thomas d'Aquin. Il tient, absolument, à ne voir que la *lettre* de ces violences et se désintéresse de la conclusion, dont il n'a pas même daigné s'enquérir. [*J*, I, 71-72<sup>25</sup>.]

Le contresens rhétorique ne date donc pas de 2013, mais jalonne la réception de l'essai depuis sa publication. Face aux interprétations partielles et partiales, l'érudition bloyenne a éclairé les passages centraux par les déclarations de l'auteur afin de surmonter tout ce que de tels extraits, isolés de l'ensemble, pouvaient avoir en apparence d'injurieux. Mais plus d'un siècle après la parution, les efforts de la critique n'ont manifestement pas été pris en compte par le tribunal.

La méthode employée par la cour de Bobigny s'apparente à celle des champs lexicaux, répandue dans les lycées pour commenter les textes. On pense comprendre un texte par un relevé de termes, sans analyse de la grammaire, au risque du faux sens ou du contresens. Or la lecture lexicale microscopique se fait ici au rebours du sens effectif et illustre un reproche courant lancé contre les lectures censoriales :

La censure ne fait que porter à son paroxysme l'opération de la lecture conçue étymologiquement comme activité d'analyse et activité critique : segmentation et prélèvement, tri et sélection, concentration exclusive sur les parties, forcément honteuses. Pour le dire vite, la censure brise le cercle herméneutique. La « lecture pénale », éminemment instrumentale, s'affiche comme une lecture moins pointue que pointilleuse, qui fait primer les termes sur les relations : c'est l'envers de la lecture structurale. On se situe du côté de l'utilisation du texte et non de son interprétation, pour reprendre la distinction bien connue d'Umberto Eco<sup>26</sup>.

Ce jugement de Thierry Roger opère une claire distinction entre la censure et la critique, dans les méthodes et dans l'axiologie même. Si, comme toute dichotomie tranchée, elle mérite d'éventuelles nuances, elle a ici l'avantage d'accuser les traits du problème interprétatif soulevé par la condamnation du *Salut par les Juifs* : amputer certains mots et certaines expressions de leur environnement textuel, les instrumentaliser à des fins exclusivement incriminantes. Thierry Roger oppose à cette « lecture pénale », une « lecture structurale », conforme au cercle herméneutique, où primeraient les relations entre les parties et le tout, entre les expressions de détail et le sens d'ensemble. La méthode de lecture retenue en amont soit par le censeur soit par le critique littéraire, expliquerait les sens, faux sens ou contre-sens subis par le texte. Bien qu'il serait hâtif d'essentialiser les deux notions, la censure et la critique ne lisent pas *Le Salut par les Juifs* de la même manière ; les divergences vont parfois jusqu'à des interprétations incompatibles.

## **Interprétation judiciaire et interprétation savante : questions d'herméneutique : glose et vulgate bloyennes**

### *La glose savante et la question d'Israël*

L'érudition bloyenne, loin de considérer *Le Salut par les Juifs* comme une œuvre incitant à la haine raciale s'est efforcée d'éclairer les passages centraux d'une part par les déclarations liminaires contre Drumont et sur la volonté de traiter de « cette incomparable

---

<sup>25</sup> Passage cité pour justifier Bloy par exemple par Jacques Petit (Jacques Petit, *Léon Bloy*, s. l. [Paris, Tournai], Desclée De Brouwer, coll. Les écrivains devant Dieu, 1966, p. 90). Bloy y revient dans son journal, le 28 janvier 1896, en citant un fragment de lettre au grand rabbin Zadoch Kahn de 1892 (*J*, I, 181.)

<sup>26</sup> Thierry Roger, « La dialectique du livre et de la bombe à l'époque des "lois scélérates". Autour du procès Jean Grave », *Censure et critique*, dir. Laurence Macé, Claudine Pouloin et Yvan Leclerc, Paris, Classiques Garnier, coll. Littérature et censure (n° 2), 2015, p. 419.

question d'Israël », d'autre part par les dernières pages célébrant l'élection divine d'Israël non seulement dans les temps antiques, mais encore à travers toute l'histoire humaine jusqu'à la fin des temps. Malgré la négation de toute compréhension antisémite de l'essai dans son ensemble, la critique n'est pas unanime sur le sens des passages centraux. Deux tendances considèrent différemment l'ambiguïté de ces développements.

Selon certains critiques, l'ambiguïté relève du partage hétérogène entre des déclarations insultantes d'un côté, et de l'autre la célébration. Après une analyse du *Salut par les Juifs* et de l'article de Bernard Lazare, Antoine Compagnon concluait ainsi :

Reste que *Le Salut par les Juifs* est profondément ambigu et que Bloy joue avec le feu : il reproduit tous les stéréotypes antijuifs avant de franchir dans un prophétisme projuif. Selon que l'on s'arrête à ceux-là ou à celui-ci, on classera tout autrement son pamphlet<sup>27</sup>.

Dans cette perspective critique, en général les deux aspects ne sont pas renvoyés dos à dos, mais hiérarchisés, la célébration d'Israël donnant le sens supérieur de l'œuvre. Les passages centraux sont compris soit, comme l'écrit Bloy, comme une manière d'« épuiser l'objection », au sens où l'auteur, en reprenant l'antisémitisme rhétorique, « dans le même temps, le circonscrit, en exhibe les mécanismes et l'abolit, vidant l'abcès »<sup>28</sup>, pour reprendre l'expression de François Angelier ; soit comme une antithèse donnant davantage de relief à l'apothéose finale.

Selon d'autres critiques, l'ambiguïté tient de l'ambivalence, l'abjection étant un signe de glorification et non une flétrissure comme se le figure l'opinion commune, la vermine est réversible en gloire, selon un tour d'esprit typiquement bloyen et aussi paradoxal que le « blasphème par amour », le désespoir comme forme accomplie de l'espérance, le fait de ne posséder que ce qu'on donne, bref un tour aussi paradoxal que ses incessants retournements du miroir aux énigmes entre le monde visible et l'invisible, entre le relatif et l'absolu, entre le temporel et l'éternel. Marie-Antoinette, dans *La Chevalière de la Mort*, « monte dans l'apothéose de son ignominie » (V, 24), formule que Bloy aurait pu employer pour Israël dans *Le Salut par les Juifs*. En exergue du *Mendiant ingrat*, il justifie ce titre par le jugement de Barbey selon lequel les plus beaux noms sont donnés par les ennemis.

Ces diverses tendances interprétatives sont des archétypes. Dans les faits, les spécialistes de Bloy les mêlent parfois. Raïssa Maritain, dédicataire de la deuxième édition du *Salut par les Juifs* et soutien avec son mari de la nouvelle publication de 1906, défend chacune de ces positions critiques dans *Les Grandes Amitiés* : son exégèse du livre affirme, d'un côté, que Bloy considérerait à juste titre son livre comme « le plus énergique » témoignage chrétien « en faveur de la Race Aînée » depuis saint Paul<sup>29</sup>, mais, d'un autre, qu'il éprouve la détestation des médiévaux pour le peuple juif « en termes parfois inadmissibles »<sup>30</sup>. Elle défend donc d'abord une ambiguïté entendue comme un partage hétérogène : « Nous lui pardonnions ses scories en faveur de la grandeur de ses intentions et la magnificence de sa parole<sup>31</sup>. » Elle résout le paradoxe par la construction en antithèse :

Il a peint du peuple juif une image contrastée de lumière et de ténèbres. Il l'a volontairement, parfois, noircie, cette image, afin que la lumière en apparût d'autant plus éclatante. En sorte que l'artifice de

<sup>27</sup> Antoine Compagnon, *Les Antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 2005, p. 212.

<sup>28</sup> François Angelier, *Bloy ou la fureur du Juste*, Paris, Éditions Points, coll. Points Sagesses, série Voix spirituelles, 2015, p. 92. Notons que Michaël de Saint-Cheron juge spécieux ce type d'argumentation : « En matière d'antisémitisme, s'il avait suffi d'épuiser d'abord l'objection, pour faire reculer l'antisémitisme, il y a des lustres que nous aurions agi en ce sens. On voit bien que l'argument ne tient pas. » (Michaël de Saint-Cheron, « Introduction / Pour revenir au *Salut par les Juifs* », dans Léon Bloy, *Le Salut par les Juifs*, Paris, Éditions Salvator, 2016, p. 14.)

<sup>29</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés* [1941], Bruges, Desclée De Brouwer, 1949, p. 136.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 138.

rhétorique apparaît parfois chez le prophète. Il y a ainsi dans le *Salut par les Juifs* de ces noirs qui sont de vraies taches. « Il est impossible de mériter l'estime d'un chien quand on n'a pas le dégoût instinctif de la Synagogue<sup>32</sup>... »

Pourtant, Raïssa Maritain cite comme « page décisive » un extrait du *Vieux de la Montagne*, dans laquelle Bloy soutient une herméneutique de l'ambivalence :

L'abjection même de cette Race est un Signe divin, le signe très manifeste de la permanence de l'Esprit-Saint sur ces hommes si méprisés, qui doivent apparaître dans la Gloire du Consolateur à la fin des fins. [J, II, 114<sup>33</sup>.]

La cohabitation des deux interprétations sous la plume de Raïssa Maritain témoigne certes de la difficulté à fournir une explication univoque du *Salut par les Juifs*, mais surtout de l'éloignement de Bloy du sens commun : l'abjection comme signe visible de la gloire invisible exige du lecteur qu'il mette sans cesse à distance l'entendement commun, ce qui lui impose de se maintenir dans un difficile état de contention d'esprit.

Du côté de la critique universitaire, le *Léon Bloy* de Jacques Petit fournit lui aussi les deux types d'explication :

Il y a [...] des pages où il insiste sur « l'abjection » apparente de ce peuple. [...] Elles ne peuvent se comprendre que par contraste avec la conclusion. Il en a donné une autre justification dans une lettre à Bernard Lazare : « Vous avez *su* voir que le Pauvre était le fond de ma pensée... » Dans la misère du peuple d'Israël, du point de vue où il s'est placé, il voit la figure et l'annonce de la Gloire qui lui est promise [...]<sup>34</sup>.

Néanmoins, dans la préface à son édition du *Salut par les Juifs*, le même Jacques Petit opte clairement pour une interprétation par l'ambivalence et l'inversion entre le visible et l'invisible :

S'il se complaît à « traîner dans la boue » « le Youtre moderne » qui, dit-il, « paraît être le confluent de toutes les hideurs du monde », c'est qu'il faut faire descendre jusqu'au dernier degré de « l'abjection » ce qui doit tout aussitôt remonter dans la lumière. On discerne là, aisément, un goût de l'antithèse et des effets surprenants, qui est sien en effet ; et encore, plus profond, ce sentiment que la pire souffrance peut seule s'accorder à la gloire future ; enfin, véritable justification, cette idée que le monde où nous vivons est désorganisé depuis la chute, que tout dans l'univers nous apparaît « *per speculum* »[,] « dans un miroir », comme le dit saint Paul ; Léon Bloy prend ce texte à la lettre sans en altérer si peu que ce soit le sens : « Nous voyons *tout à l'envers* » ; une telle affirmation est au centre de sa réflexion. Ce qui apparaît souffrance dans ce monde est joie dans l'univers spirituel, dans l'absolu ; le plus pauvre, le plus malheureux est promis à la gloire, est déjà, d'une certaine manière obscure à nos sens, dans la gloire. L'image de Dieu, dans notre univers, est le Pauvre. Ce peuple juif, bafoué, spolié, persécuté prend dans l'imagination de Léon Bloy la place qu'y ont eue un Louis XVII ou cet empereur byzantin, massacré par la canaille, dont la souffrance et la solitude faisaient à ses yeux une figure du Christ. [IX, 8.]

Le fait que le préfacier prend la peine de dissiper tout malentendu sur le sens de certains passages témoigne du risque de mécompréhension inhérent au texte.

Notons que l'ambiguïté qui affecte les passages en apparence antijuifs, touche aussi, à l'inverse, les passages finals couramment jugés comme apologétiques. Michaël de Saint-Cheron s'interroge ainsi sur l'assimilation établie par Bloy entre Israël et la croix : « faut-il le prendre pour un viscéral antijudaïsme ou pour une preuve de la défense des Juifs dont Bloy se

---

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Cité dans *ibid.*, p. 142.

<sup>34</sup> Jacques Petit, *Léon Bloy*, s. l. [Paris, Tournai], Desclée De Brouwer, coll. Les écrivains devant Dieu, 1966, p. 90.

voulait le chantre, le héraut<sup>35</sup> ? » En dépit de la glorification de la croix chez Bloy, le commentateur laisse la question ouverte.

Que les ambiguïtés soient comprises comme partage ou comme ambivalence, les deux exégèses puisent leur justification dans les commentaires de Bloy sur son propre essai. Explorer l'intention préalable de l'auteur pour lever les équivoques du sens n'est donc pas d'un grand secours. Le texte, au risque de la contradiction interne, affirme simultanément le châtement divin et l'élection divine d'Israël, double postulation qui s'harmonise dans la croyance paradoxale qu'être châtié c'est être privilégié. Quoi qu'il en soit, que les passages centraux soient considérés comme des injures ou comme des éloges paradoxaux, il paraît difficile d'une part d'en proposer une interprétation univoque et définitive, d'autre part de les séparer de l'ensemble qu'ils forment avec l'essai dans son intégralité. Tout l'apport de l'érudition bloyenne manque à l'interprétation judiciaire formulée par l'ordonnance de Bobigny, qui ignore toute la réflexion menée par la critique sur cette question difficile et en revient à une lecture sommaire, d'ailleurs conjuguée avec des lacunes grammaticales, rhétoriques et religieuses. Le tribunal lit Bloy en occultant la perspective surnaturelle qui est celle de l'auteur, et en gommant les tensions de sens ou les contradictions apparentes à l'échelle de l'œuvre. En ce sens, il s'agit d'une lecture partielle et partielle, tout aussi partisane que celles qui passeraient sous silence les aspérités de l'œuvre. Réduire *Le Salut par les Juifs* au pamphlet antisémite ou, au contraire, à un pamphlet anti-Drumont, c'est fuir les difficultés que ce texte oppose au sens commun<sup>36</sup>.

#### *L'interprétation savante face à l'orthodoxie catholique*

La procédure du Saint-Office s'ouvre peu de temps après la mort de Bloy, en un temps où les études bloyennes ne sont pas encore développées. Les deux gloses dont bénéficient les consultants sont d'une part les brochures à charge contre Bloy composées par Raymond Hubert, brochures dont les censeurs reconnaissent la mauvaise qualité, et d'autre part le plaidoyer de Jacques Maritain, que les *vota* citent et auquel ils répondent. La lettre de Maritain fixe la méthode de lecture de toute une tradition critique attachée à concilier Bloy avec l'orthodoxie catholique. Elle minimise les déclarations hétérodoxes par trois types d'arguments : 1) quantitativement, ces déclarations sont anecdotiques au regard des énoncés compatibles avec l'enseignement ecclésial ; qualitativement, 2) Bloy formule des propositions analogiques plutôt que logiques, il est un poète, un imagier et non un penseur qui énoncerait une doctrine spéculative : « Léon Bloy n'est pas un érudit, mais un écrivain assoiffé de visions mystiques et qui se satisfait de tout symbole »<sup>37</sup> ; 3) quand bien même ses propositions ne sont pas des images mais des énoncés spéculatifs, il les formule comme des hypothèses et non comme des thèses. Le *Léon Bloy* de Jacques Petit est caractéristique de cette méthode de lecture. Il évoque les positions contradictoires de Bloy ou bien les points en délicatesse avec l'orthodoxie catholique, avant d'en atténuer la part transgressive à l'aide de l'un de ces trois modèles argumentatifs<sup>38</sup>. Lory écrit également :

Des esprits timides peuvent s'effaroucher de certaines affirmations de Léon Bloy : elles leur semblent hérétiques, tel ce journaliste lyonnais qui voyait en lui un disciple de Vintras. On peut trouver dans le *Salut par les Juifs* en particulier, bien des assertions téméraires. Il est évident que si le R. P. Lagrange ou

---

<sup>35</sup> Michaël de Saint-Cheron, « Introduction / Pour revenir au *Salut par les Juifs* », dans Léon Bloy, *Le Salut par les Juifs*, Paris, Éditions Salvator, 2016, p. 20-21.

<sup>36</sup> Polysémie qu'on peut comprendre comme une aporie, ainsi que le conçoit Michaël de Saint-Cheron dans son « Pour revenir au *Salut par les Juifs* », introduction à Léon Bloy, *Le Salut par les Juifs*, Paris, Éditions Salvator, 2016, p. 25.

<sup>37</sup> Marie-Joseph Lory, *La Pensée religieuse de Bloy*, Bruges, Desclée De Brouwer, 1951, p. 149, n. 1.

<sup>38</sup> Voir par exemple Jacques Petit, *Léon Bloy, op. cit.*, p. 74-75.

le R. P. de Grandmaison les avaient formulées, l'Église aurait pu s'émouvoir. Mais comment voir en Bloy autre chose qu'un poète ? En faire à toute force un théologien ou un exégète serait l'absurdité même<sup>39</sup>.

Au-delà de la seule question religieuse, c'est un point spécifique à l'écriture bloyenne. Pierre Glaudes note ainsi que les « vérités » que Bloy prétend avancer sont modulées de deux façons :

Soit son discours se donne pour une assertion feinte (supposant un pacte fictionnel, un « faire comme si »), qui recouvre une profonde vérité dans l'ordre spirituel. [...] Soit son discours procède d'une assertion sérieuse (supposant la pleine adhésion de l'auteur à son propos), mais qui est mitigée par une déclaration d'incertitude<sup>40</sup>.

Pierre Glaudes cite à ce propos l'Introduction à *L'Âme de Napoléon* :

Que Celui qui peut comprendre comprenne, a dit Jésus qui ne parlait qu'en paraboles, et cette Injonction mystérieuse ne pouvait s'adresser qu'au seul Paraclet à venir par qui seront dévoilés tous les arcanes. / N'étant pas le mandataire accrédité de ce Consolateur, je n'ai donc rien à expliquer. D'ailleurs, depuis la déchéance et l'abjection procurées par la Chute originelle, qui donc est capable d'expliquer ou de comprendre profondément quoi que ce soit ? C'est déjà bien beau et passablement surhumain de montrer qu'il y a partout du mystère ou de le donner à pressentir. (V, 284).

Le Saint-Office se compose d'une communauté interprétative assez homogène, où les désaccords sont rares quand il s'agit de mesurer des écarts aussi manifestes que l'affirmation d'un accomplissement de la Rédemption, d'une identification de Lucifer à l'Esprit-Saint, d'un antagonisme entre les personnes de la Trinité, d'une défectibilité de l'Église, etc. Pourtant les censeurs se contredisent sur la portée de l'œuvre. Le débat porte moins sur l'énoncé en lui-même que sur son énonciation : quel est un statut de celui qui assume l'énoncé ? Est-ce un théologien, un prophète ou bien un simple poète, voire un fou comme le pense Lehu qui ne fait pas de Bloy un fol en Christ mais un déséquilibré. Selon le statut qu'il accorde à l'énonciateur, le lecteur ne lira pas l'énoncé de la même façon. Écoute-t-on un insensé ? Lit-on une prose poétique comme on lit une encyclique ou un traité de théologie ? Mais ni Maignen, ni Lehu ne juge la lecture de Bloy profitable : elle est séductrice pour Maignen, ennuyeuse pour Lehu. Maritain défend une tout autre position : se repaître de Bloy est profitable du point de vue de la foi, mais au prix d'un filtre interprétatif. Le lecteur selon Maritain passe vite sur les audaces hétérodoxes pour s'arrêter sur les élans chrétiens pleins d'énergie. Le public catholique qu'il se figure est suffisamment mûr et formé pour savourer Bloy en faisant par lui-même la part des choses, en plaquant sa croyance sur le texte qu'il parcourt, en l'« orthodoxisant », donc avec un certain regard critique et une méthodologie préalable. Les lecteurs que s'imaginent Maignen ou de Lehu ne vont pas si loin ; celui de Maignen est naïf au point de se laisser troubler, celui de Lehu est mûr et hausse les épaules face aux extravagances.

\*

Face à l'énoncé bloyen, l'interprétation se heurte à deux problèmes : d'abord un problème épistémologique, celui des contradictions internes à l'œuvre ; ensuite, un problème axiologique : les écarts de Bloy avec la *doxa*, soit de l'Église, soit de la République. L'herméneutique, souvent, s'attache à unifier le sens de l'œuvre et, autant que possible, selon une orientation moralement acceptable. Cette construction du sens sélectionne un corpus dominant, s'en sert comme d'une clé de lecture pour lever les équivoques des énoncés

<sup>39</sup> Marie-Joseph Lory, *La Pensée religieuse de Bloy*, op. cit., p. 216

<sup>40</sup> Pierre Glaudes, *Léon Bloy, la littérature et la Bible*, op. cit., p. 18.

mineurs, et explique les énoncés contraires au corpus théologique en arguant de leur nature hypothétique. On hiérarchise les propos tenus, en leur accordant des degrés de crédit variables. Le travail de hiérarchisation entre énoncés majeurs et énoncés mineurs suit une certaine déontologie, déontologie philologique (discerner l'intention de l'auteur), et parfois déontologie morale (choisir un sens conforme aux valeurs auxquelles on adhère).

Mais il existe d'autres formes herméneutiques, par exemple celle qui considère que Bloy superpose des sens contradictoires ou réversibles ; certes une telle position contrarie les lois de la raison, et la première d'entre elles, le principe de non-contradiction. Mais Bloy tient-il vraiment au principe de non-contradiction ? Rien n'est moins sûr. La méthode philologique rationnelle nous incite à choisir entre deux sens : soit Israël subit un châtement divin, soit il est privilégié d'une élection divine ; soit la Rédemption est accomplie, comme la pratique sacramentelle de Bloy le suppose, soit elle est inaccomplie, comme il l'affirme. On ne pourrait pas soutenir simultanément les deux énoncés sous le même rapport. Bloy le fait pourtant. Il en ressort une incertitude fondamentale. La tension entre deux affirmations contraires peut nous conduire à y voir tantôt une forme d'incertitude ou de mystère, tantôt une interrogation irrésolue : quelle est la place d'Israël dans le plan divin ? La Rédemption est-elle accomplie ? L'instabilité du sens, son hésitation permanente n'est peut-être pas conçue comme un échec, mais peut se comprendre comme une tentative imparfaite du langage humain d'approcher l'absolu invisible. Le chapitre XXVIII du *Salut par les Juifs* s'ouvre par une déclaration d'aporie du langage, qui fournit une compréhension du livre, et de Bloy en général :

Je sais trop combien doit paraître absurde, monstrueux et blasphématoire de supposer un antagonisme au sein même de la Trinité ; mais il n'est pas possible de *pressentir* autrement l'inexprimable destinée des Juifs, et quand on parle amoureusement de Dieu, tous les mots humains ressemblent à des lions devenus aveugles qui chercheraient une source dans le désert. (IX, 60.)

Jean-Baptiste AMADIEU  
CNRS – République des Savoirs